

AXA SELECTION OBLIGATIONS MONDE



Au 30/09/2023

Labellisé GREENFIN

Objectifs d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de s'exposer aux marchés obligataires mondiaux sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 ans via une sélection d'OPCVM et FIA gérés activement ou passivement qui investissent eux-mêmes dans des obligations, autres titres de créance et instruments du marché monétaire internationaux, et principalement sur le marché des obligations vertes.

Au moins 90% de l'actif net est composé d'OPCVM et FIA qui investissent au minimum à 50% dans des Obligations Vertes (« green bonds »). Une obligation verte est une obligation dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets verts nouveaux et/ou en cours et qui concourent à un bénéfice environnemental.

Elles peuvent financer, par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, les solutions de transport à faible intensité carbone, les énergies renouvelables et les réseaux intelligents, la préservation des ressources vivantes, la dépollution.

Le Compartiment poursuit également un objectif d'investissement durable conforme à une approche d'investissement socialement responsable.

Pour atteindre cet objectif d'investissement durable, 90% des fonds sélectionnés auront obtenu le label public français Greenfin et seront éligibles à l'article 9 du Règlement SFDR. Les fonds sélectionnés feront l'objet au préalable d'un scoring qualitatif par le hub Architas.

Caractéristiques du Compartiment AXA Sélection Obligations Monde

Action de Capitalisation EUR (ISIN FR0013417482)

Créé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Premier label d'État dédié à la finance verte, le label Greenfin (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat ») a été lancé fin 2015 au moment de la COP 21.

Ce label s'appuie sur un décret et un arrêté publiés en décembre 2015 qui actent la création du label et définissent son cahier des charges et ses modalités de contrôle.

Pour prétendre au label Greenfin un fonds d'investissement doit respecter quatre catégories de critères :

- Une part verte investie dans des **activités vertes** listées par le référentiel du label (énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution, industrie, transport propre, TIC, agriculture et forêts, adaptation aux changements climatiques)
- **Des exclusions.** Secteurs exclus car incompatibles avec valeurs éthiques (jeux, pornographie, armement...)
- La prise en compte des **critères ESG** dans la construction et la vie du portefeuille
- La mesure de **l'impact environnemental** du fonds

Fonds	Emissions Carbone évitées	Période / Date	Source
	eq tCO2 / millions d'€ investi / an		
Lyxor Euro Government Green Bond	37	pour 2022	2022 Impact Report
Lyxor Green Bond	300	pour 2022	2022 Impact Report
AWF Act Global Green Bonds	267	31/12/2022	Rapport ESG 2022
Amundi Responsible Investing Impact Green Bonds	267	31/12/2022	FFS
Mirova Global Green Bonds	551	31/12/2022	FFS
GS Green Bond	192	31/12/2022	Strategy brief green bond Dec 22
iShares Green Bond Index Fund	2619	31/03/2023	iShare green bond index fund report